

Le débat - Faut-il généraliser le 30 km/h dans les villes?



Sur [Rts.ch](#) le 28 avr. 2021

Débat entre Frédérique Perler, conseillère administrative genevoise en charge de la mobilité, **Nathalie Hardyn, responsable politique de la chambre du commerce et de l'industrie**, Eliane Dévaud-Sciboz, membre du comité Agglo Fribourg, en charge de la mobilité, et Sophie Ribaut, membre du comité de la Ligue suisse contre le bruit.

Le gouvernement a effectivement déroulé sa partition: prudente, sous condition, pas encore l'hymne à la joie franc et sonore. Dès le 1er juillet, il sera possible d'organiser des événements de 3000 personnes au maximum, puis de 10'000 au plus dès le 1er septembre.

Les organisateurs qui voudraient tenter l'aventure recevront ce fameux «parapluie de sécurité» qu'appelait Daniel Rossellat de ses vœux, soit une garantie de remboursement de 80% de leur découvert en cas d'annulation, avec plafonnement à 5 millions de francs payé moitié par les Cantons, moitié par la Confédération. Comme le titre son communiqué, Berne veut donner «davantage de sécurité pour planifier les grandes manifestations à partir de juillet 2021».

Vague d'annulations

Mais la sécurité promise aux organisateurs est aussi celle que s'accorde le Conseil fédéral. Les zones grises, les préventions et les incertitudes restent nombreuses: les autorisations seront de la compétence cantonale, sur une base légale et un mode d'application encore à définir; il n'est pas précisé si les spectacles seront debout ou assis, ce qui modifie leur rentabilité; les spectateurs devront être munis du certificat Covid «montrant que la personne qui l'a dans les mains n'est pas infectieuse», a précisé Alain Berset.

Il faudra donc être vacciné, guéri ou testé pour accéder aux foules. Des concerts tests de 300 à 600 personnes seront organisés en juin, mais cette petite jauge permettra-t-elle de gérer 3000 spectateurs un mois plus tard? De plus, une évolution épidémiologique trop négative pourrait amener le Conseil fédéral à refermer les écoutilles.

Enfin, et surtout, cette nouvelle ordonnance sur les grandes manifestations fait partie de la loi Covid qui sera soumise au vote. Si le peuple la rejette le 13 juin, quel serait le sort d'un festival maintenu le 14?

De fait, les principaux open airs estivaux ne sont plus concernés par ce train de mesure: du Paléo à Festi'neuch en passant par Caribana, tous à l'exception du Montreux Jazz avaient déjà jeté l'éponge. Dès lors, les annonces d'un soutien dès le 1er juillet laissent un goût aigre-doux, pondéré par le fait qu'aucun open air n'aurait pu s'installer dans des jauge à 3000 places par jour, même le projet parallèle du Paléo.

«On aurait évidemment souhaité que ces précisions arrivent plus tôt, soupire Daniel Rossellat. J'espère juste que ces mesures permettront d'imaginer un automne avec un retour progressif aux concerts et une année 2022 aussi proche que possible de la normale.»

Trop de conditionnel

Pour Vincent Sager, d'Opus One, «l'été est déjà enterré et tout le texte reste trop au